

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 540

Artikel: Un poète en prison
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022332>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SSR

Des médias sous influences

Nomination d'un nouveau directeur de la SSR et mise en place de nouvelles structures cantonales pour la Radio-Télévision: en définitive, une même démonstration, celle de la perméabilité d'une organisation aux influences extérieures, là gouvernementales sans la moindre fausse pudeur, ici partisans selon un rituel bien helvétique.

L'arrivée au pouvoir de Leo Schürmann ne suscite «a priori» aucune réticence au chapitre de la valeur de cet homme, rompu aux charges délicates; il n'en est pas de même quant à la façon dont on l'a finalement imposé: changer les règles du jeu à la dernière minute pour faire place nette à l'homme ayant les faveurs du gouvernement, c'est laisser planer un sérieux doute sur l'indépendance d'un comité directeur qui, pour l'occasion, n'a pas craint le ridicule, c'est le moins qu'on puisse dire.

Le déchaînement des pressions politiques, sur le mode droite-gauche, qui a été la règle à travers les cantons romands où se mettaient en place les nouvelles sociétés cantonales laisse entrevoir les mêmes interrogations sur l'indépendance et la marge de manœuvres réelle de l'institution (cf. DP 520 et 522).

Rien de plus délétère, en fin de compte, qu'un tel climat pour les artisans directs des programmes, déjà aux prises avec des problèmes incessants de dosages et d'équilibres typiquement suisses.

On paie le prix d'une «réforme» entreprise entre initiés, sans qu'aient été créées les conditions d'une véritable participation populaire, sans qu'aient été portés à la connaissance du grand public des auditeurs et des téléspectateurs, et débattus les enjeux fondamentaux sous-tendant la mue de l'organisation. Les sièges à disposition ont excité quelques convoitises; et aujourd'hui, le gâteau des ondes semble à portée de mains de quelques nouveaux «notables» de plus.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Un poète en prison

Du Comité international pour la libération d'Abdellatif Laâbi (Claude Bourdet, Jean-Pierre Faye, etc.), je reçois un *Appel-Pétition urgente*:

«Nous apprenons qu'un deuxième procès aura lieu au Maroc le 10 avril 1980 contre les écrivains Abdellatif Laâbi (déjà condamné à 10 ans en 1972) et Abraham Serfaty (condamné à vie en 1977). Les deux hommes, ex-animateurs de la revue *Souffles*, risquent cinq nouvelles années de prison, pour une affaire secondaire de flagrant délit (distribution de tracts, participation à une manifestation, reconstitution de ligue dissoute), antérieure aux accusa-

tions d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat qui ont amené leurs précédents procès et qui nous semble juridiquement douteuse huit ans après.

» Abdellatif Laâbi, 38 ans, poète reconnu mondialement, est sujet à de très graves malaises cardiaques depuis un an. Il souffre par ailleurs d'une maladie rhumatismale évolutive très douloureuse. Nous formons de grandes inquiétudes pour sa vie, inquiétudes décuplées par l'annonce de ce nouveau procès: il ne reste théoriquement pour A. Laâbi que deux années de peine à faire.

» Tous les hommes de conscience se doivent de protester publiquement contre ce qui ressemble fort à de l'acharnement. Nous demandons, au contraire, qu'il soit mis fin le plus rapidement et dans les meilleures conditions à sa détention.

» Nous demandons aussi que la situation d'Abraham Serfaty, très affecté physiquement par les développements de la maladie de Raynaud (hypersensibilité au froid) soit examinée de façon tout aussi urgente.

» Comme pour A. Laâbi, nous demandons la libération d'A. Serfaty et de tous les prisonniers d'opinion au Maroc.»

Les lecteurs de DP ont entendu parler de Laâbi, dont j'ai présenté le livre, écrit en prison, l'année passée (cf. DP 515, 27.9.1979. «Chroniques de la citadelle d'exil». Inéditions Barbare).

Laâbi souffre d'une spondylarthrite ankylosante (maladie rhumatismale évolutive qui s'attaque à la colonne vertébrale) qui peut entraîner la paralysie. Il a déjà deux vertèbres soudées depuis plus de dix ans...

Quant à Abraham Serfaty, «isolé pendant quatre ans, il est aujourd'hui, avec ses camarades, à la prison centrale de Kenitra sous le numéro matricule 19559; son père est mort sans l'avoir revu; sa sœur a été arrêtée et torturée pendant neuf jours en 1972; elle est morte d'épuisement en octobre 1974, au terme d'une vie de lutte et de fidélité; son fils, Maurice Serfaty, privé de passeport depuis huit ans, a été arrêté en 1972, puis en octobre 1979, et torturé; sa mère, très âgée, presque aveugle, va régulièrement le voir à la prison de Kenitra».

On me dira: Quel rapport avec «Domaine public»? avec notre «Domaine»? En quoi cela nous concerne-t-il?

J'ai la joie de pouvoir répondre que cela nous concerne très peu:

En 1979, la Suisse n'a exporté des armes en direction du Maroc que pour la somme de Fr. 144 000.—.

C'est très peu.

C'est très peu comparé au total des armes vendues au Maroc.

C'est très peu aussi comparé au total des armes exportées en 1979 par la Suisse, qui est de Fr. 425 106 540.—...

C'est très peu... Mais comme le disait très bien Edmond Kaiser à un récent forum de «Table ouverte» (TV romande), il ne s'agit pas d'être de tout petits truands, il s'agit de ne pas être truands du tout.
A propos: vous avez lu *Retournez les fusils*, de Ziegler?

J.C.

MORALE

Exportation d'armes: les millions du «oui mais»

Exportations d'armes: le «non» de principe, fondé sur l'incompatibilité entre la Suisse et ce commerce, a l'avantage de la netteté. On aura fait l'impasse sur les places de travail «garanties» par les marchands de canons helvétiques (à la clef, une «reconversion» de Bührle et compagnie); on aura écarté d'un revers de main les arguments qui lient la «fiabilité» de notre défense nationale à une industrie d'exportation d'armes florissante; on aura fermé les yeux sur les dispositifs commerciaux et financiers qui permettent l'exportation de machines de guerre frappées du label helvétique à partir d'autres Etats plus tolérants.

Le «oui mais»... ouvre la porte à tous les abus, à toutes les pressions sur les organes officiels préposés au contrôle des ventes. C'est l'expérience que fait la Suisse depuis l'adoption de la loi fédérale sur le matériel de guerre (interprétée, comme on sait, avec une certaine largesse depuis son entrée en vigueur en 1972, mais jugée encore trop restrictive par une fraction agissante du Parlement): impossible de prendre assez de précautions sur la durée dans l'appréciation de la stabilité des régimes amateurs d'armes suisses — les «tensions dangereuses» qui excluraient des exportations se déclenchent à un rythme qui n'a rien à voir avec la longévité d'un fusil-mitrailleur ou d'un char; impossible de déterminer exactement ce qui est «matériel de guerre» et ce qui ne l'est pas; impossible enfin de surveiller

efficacement les opérations de revente à partir de régions spécialisées bien connues des commerçants internationaux.

Du «oui mais...» au «non» de principe, il y a en tout cas une distance qui peut être chiffrée en centaines de millions de francs à travers les fragiles statistiques dont nous disposons et qui sont établies à partir des chiffres mensuels du commerce extérieur (pour suivre la question, se rapporter au bulletin «Friedenspolitik», édité par la communauté de travail pour un contrôle de l'armement et une interdiction de l'exportation d'armes, case

postale 28, 8026 Zurich). Ici, bien entendu, pas question de prendre en compte les livraisons effectuées à partir de filiales installées à dessein à l'étranger, pour ne citer que cette lacune-là. Ci-dessous, pour fixer les enjeux, les montants enregistrés en 1979, par secteurs («divers»: le matériel électronique et les installations de radar, notamment), pour nos vingt meilleurs clients (affirmation des marchés sud-américains et record pour Singapour). A titre de rappel: le total général s'est stabilisé depuis 1978 aux alentours de 425 millions (il avait passé de 211 millions en 1973 à 513 millions en 1977).

Client	Artillerie	Chars	Armes	Munitions	Divers	Total
RFA	231 908	2 755 412	55 089 919	34 009 963	49 735 355	141 822 557
Autriche	446 061	—	22 350 022	40 467 489	4 197 745	67 461 317
Espagne	1 321 360	770 290	31 045 546	854 200	21 284 631	55 276 027
Pays-Bas	6 013 634	—	21 371 546	26 742 798	228 974	54 356 952
Suède	1 375 007	—	6 483 037	10 645 026	8 744 017	27 247 087
Italie	673 581	—	18 488 870	197 960	5 562 435	24 922 846
Equateur	—	—	5 442 500	—	10 050 885	15 493 385
Singapour	48 230	5 980 000	1 130 425	938 690	25 872	8 123 217
Philippines	—	—	5 428 240	89 995	38 440	5 556 675
Belgique/Lux.	709 495	—	443 605	2 774 931	25 707	3 953 738
Etats-Unis	9 276	22 840	3 302 214	386 057	26 679	3 747 066
France	250 150	—	1 769 616	628 723	513 371	3 161 860
Norvège	9 468	—	1 511 233	364 922	787 571	2 673 194
Danemark	—	—	4 185	—	2 425 145	2 429 330
Japon	—	—	2 164 625	164 400	—	2 329 025
Grande-Bretagne	325 000	—	696 021	954 864	221 237	2 197 122
Pérou	—	—	2 400	—	1 726 892	1 729 292
Argentine	—	—	—	—	644 570	644 570
Algérie	—	—	—	—	403 500	403 500
Portugal	—	—	—	—	334 296	334 296

A SUIVRE

Depuis la seconde guerre mondiale, Migros possède un chemin de fer de montagne et une auberge au Monte Generoso, dans le sud du Tessin. Depuis 1975, paraît-il, «des centaines de classes et 25 000 élèves» ont visité ledit Monte Generoso, invités par la Migros (une nuit et un petit déjeuner gratuits à l'auberge, réservée aux groupes et aux écoles). C'est l'offre Migros: «Une excursion scolaire au

Tessin». Les instituteurs sont «enthousiastes»; les élèves sont «enthousiastes»; Migros est enthousiaste. Et on chercherait la petite bête?

Les fêtes de Pâques nous imposent une brève rupture dans le rythme de parution de «Domaine Public»: le prochain numéro sortira donc de presse le jeudi 17 avril. A bientôt, donc, frais et dispos!